

Yannick Borde, Président du réseau PROCIVIS, salue les préconisations du rapport sur l’habitat indigne du député Guillaume Vuilletet remis au Premier Ministre et partage ses préoccupations quant à la disparition programmée du Prêt à Taux Zéro (PTZ)

Yannick Borde, Président du réseau PROCIVIS salue les conclusions de la mission confiée à Guillaume Vuilletet, député du Val-d’Oise, qui a remis le 8 octobre au premier ministre et aux ministres de la santé et du logement son rapport intitulé « Pour simplifier les polices de l’habitat indigne et promouvoir l’habitabilité pour tous ».

Auditionné par le député en début d’année dans le cadre de cette mission, Yannick Borde avait notamment alerté le député sur la disparition progressive des aides d’Etat aux travaux de rénovation du parc privé de logement. Il avait notamment insisté sur le rétablissement de l’APL accession dans le Projet de Loi de Finances 2020, dont la suppression il y a maintenant deux ans avait eu comme dommage collatéral de priver de nombreux ménages parmi les plus modestes d’une aide à la réalisation des travaux de rénovation de leur logement.

Depuis, le PLF 2020 a confirmé la disparition annoncée du PTZ dans le neuf en zone B2 et C, mesure qui « *risque d’impacter la faisabilité des opérations de requalification des immeubles en centres anciens* » selon le rapport remis au Premier Ministre. En effet, compte tenu de l’ampleur des travaux à réaliser pour assurer leur « habitabilité », certaines opérations relèvent plus d’une opération neuve que d’une opération dans l’ancien au sens fiscal. De la même manière, poursuit le député dans son rapport, « *les opérations de construction neuve résultant d’une démolition / reconstruction d’un logement ou immeuble ne répondant pas aux critères d’habitabilité relèveraient d’une opération neuve et ne seraient plus éligible au PTZ* ».

C’est la raison pour laquelle Yannick Borde souhaite alerter la représentation nationale sur l’impérieuse nécessité de revenir sur la suppression du PTZ en zone B2 et C au 1 janvier 2020. L’accession sociale à la propriété, notamment dans les centres-anciens des villes moyennes, ne peut être sacrifiée alors que son maintien représenterait une dépense budgétaire de l’ordre de 30 Millions d’euros, sans commune mesure avec l’activité générée sur ces territoires.

A PROPOS DU RESEAU PROCIVIS - UNE OFFRE GLOBALE AU SERVICE DE L'HABITAT

PROCIVIS UES-AP (PROCIVIS Union d'économie sociale pour l'accèsion à la propriété), présidée par Yannick Borde et dont Philippe Petiot est le directeur général, représente les intérêts communs des SACICAP (Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété), notamment auprès des pouvoirs publics. Elle est membre de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH).

Dans le cadre d'une convention quinquennale signée avec l'État, le réseau PROCIVIS s'engage dans le financement de la rénovation du parc privé de logements au bénéfice de 60 000 ménages pour la période 2018-2022.

Cet accord ambitieux permettra au réseau de poursuivre et d'amplifier un modèle vertueux de financement issu de l'économie sociale et solidaire : consacrer une part significative des dividendes des SACICAP et de leurs filiales immobilières à des missions sociales réalisées sous forme de préfinancement des aides publiques et de financement du reste à charge.

Les filiales immobilières des SACICAP regroupées au sein de PROCIVIS Immobilier, présidé par Jean-Luc Ferlay et dont Philippe Petiot est le directeur général, est un réseau immobilier d'envergure nationale. Il propose aux accédants des logements abordables au travers des activités :

- de construction de maisons individuelles ;
- de promotion, d'aménagement et de lotissement ;
- de services immobiliers (syndic, gérance, transaction).

Le chiffre d'affaires 2018 du réseau immobilier des SACICAP est de 1,13 milliard d'euros, réalisé par 3 000 collaborateurs avec un total de 7 200 logements neufs commercialisés.